



Comment faire pour que la MAAF respecte ses engagements

Par **SACKSTEDER**, le **10/10/2009** à **12:37**

Bonjour,

J'ai souscrit l'option "Assistance Juridique" avec mon contrat automobile auprès de la MAAF. Dans les dispositions du contrat il est prévu que si l'assuré accepte l'avocat désigné par la MAAF, cette dernière prend en charge la totalité des honoraires du défenseur choisi par elle. La MAAF persiste à me demander une part des honoraires alors que j'ai accepté leur choix de l'avocat.

La MAAF ne me donne pas d'explication malgré plusieurs lettres en R.avec AR.

Ma dernière lettre en R. avec AR du 27 juillet 2009 à la direction générale de la MAAF est restée sans réponse !! Pourtant la question chaque fois posée est simple : pourquoi ne prenez vous pas en charge la totalité des honoraires de l'avocat choisi par vous comme le stipule à la page 56 le livret "contrat auto" remis aux assuré?

A question simple.....pas de réponse à la MAAF.

C'est ce qui s'appelle le respect du sociétaire, la transparence....

C'est bien de faire de grandes promesses dans les spots de télé !!

Comment cela s'appelle-t-il ?